



REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département du VAL d'OISE
 Canton de PONTOISE
 NEUILLY EN VEXIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2019

En 2019, le 11 décembre, le Conseil Municipal ayant été dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André.

Date de convocation : 30 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 10 (Présents : 9 – Votants : 10 – Pouvoir : 1)

Étaient présents : André TROTET, Michèle VALDELIEVRE, Martine GERBER, Philippe CAPRON, Laurent BOISSY, Frédéric MARCHAND, Michel JAMET, Antonio DA COSTA, Thierry PLECQ

Laurence DACQUET a donné un pouvoir à André Trotet

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : Martine Gerber

1. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2019

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 25 septembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 25 septembre 2019.

2. Plan Local d'Urbanisme/PLU

Le PLU a été publié sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

3. Assainissement collectif

La loi Notre oblige les communes à transféré la compétence 'Assainissement' aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. La CCVC passera une convention avec le SIARP. Le SIARP travaillera avec le bureau d'études IRH lequel continue de travailler sur le dossier d'appel d'offres. A ce jour les informations communiquées permettent d'envisager un début de travaux en 2021.

L'emprise du terrain de la future station étant définie, nous prenons contact avec le propriétaire M. Lastowiecki afin de procéder à l'échange des terrains via un acte administratif.

4. Points divers

Site internet : Laurent Boissy est entré en contact avec le webmaster de l'UMVO et souligne un problème récurrent d'intégration des documents. Le Conseil municipal demande à changer de place le blason (en haut à gauche).

Entretien des espaces verts : Deux devis ont été reçus l'un de la part d'un artisan « Les jardins sereins » et le second de la part de M. Feigueux ».

Pour les mêmes travaux, le devis de M. Delacourt (les jardins sereins) est de 18 300€ TTC celui de M. Feigueux est de 32 000€ TTC (revu à 22 298€ TTC pour moins de prestations).

Le Conseil décide de changer de prestataire pour travailler avec M. Delacourt, entreprise « les jardins sereins » et demande d'établir un nouveau devis plus détaillé.

Devis reçus l'un pour élagage du saule près de la salle polyvalente, le second pour le nettoyage de 4 chemins (salle des fêtes vers chapelle/rue basse vers Chavençon/rue clos aux roses vers saint Cyr/depuis la place de retournement sise rue de la fontaine aux pigeons). Commandes à passer début d'année 2020.

Eaux pluviales : Trois maisons sont touchées par des écoulements d'eaux pluviales (Coquillard, Hedroug, Cochet). Une réunion a eu lieu le samedi 7 décembre afin d'indiquer aux nouveaux propriétaires quelles sont les préconisations de la DDT à savoir, 3 piquages sur la buse eaux pluviales uniquement sous le trottoir.

Le devis pourra inclure le tarif pour l'installation de bateaux sur les trottoirs.

Les travaux pourraient groupés afin d'obtenir un tarif plus intéressant. (Tous les travaux restant à la charge des nouveaux propriétaires).

Sel de déneigement : L'information sera diffusée dans l'info Neuilly. Le nombre de sac sera limité à 1 par foyer, à venir récupérer sur une permanence du samedi 21 décembre entre 11h et 12h.

Dossier de Mme Detoc : Suite à l'intervention de la mairie, Mme Detoc perçoit sa retraite complémentaire. M. Jamet qui suit le dossier préconise l'envoi d'un courrier recommandé à l'URSSAF afin de régulariser la situation et obtenir la retraite principale de Mme Detoc.

Trous dans les rues : (rue Basse, rue Fontaine aux pigeons et rue du clos rose) :

Un devis sera demandé auprès de la société DP2I, en parallèle un courrier est adressé propriétaires des nouvelles constructions pour une remise en état initial (rue clos rose).

Éclairage public : Mise en demeure auprès de la société SOBECA de nous fournir les 'gamelles' récupérées dans la Grande rue lors de l'enfouissement des lignes.

Nous attendons la réception des 'gamelles' pour pouvoir procéder à la remise en état les différentes lampes défectueuses (rue du Heaulme, salle polyvalente, autre). Pour éviter de payer 2 fois la location d'une nacelle.

Antenne : Orange propose d'installer gratuitement une antenne relai dans le terrain sis derrière la salle polyvalente pour couvrir le village actuellement en zone blanche, étude en cours.

A la demande de L. Boissy/M. Valdelièvre, la société Orange sera contactée pour obtenir une étude de faisabilité pour un emplacement de l'antenne dans le clocher de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Etat de présence

TROTET André

VALDELIEVRE Michèle

BOISSY Laurent

GERBER Martine

CAPRON Philippe

DA COSTA Antonio

DACQUET Laurence

JAMET Michel

Pouvoir à M A. Trotet

MARCHAND Frédéric

PLECQ Thierry

Etat des délibérations